



Compteur divisionnaire à la charge du promoteur

Par **alainroger**, le **06/01/2017** à **19:23**

Bonjour,
j'aimerais savoir si le promoteur d'une construction neuve livrable en décembre 2018 est dans l'obligation d'installer des compteurs divisionnaire individuel eau froide,chaude et chauffage?
La réponse de ce promoteur indique que sa sera décidé en premiere assemblée des copropriétaires,cela veut dire qu'il ne les prends pas à charge.
Qu'est ce que je peux faire le jour de le remise des clefs?

Merci pour vos conseils
Bien cordialement

A.L

Par **Nevra**, le **27/10/2017** à **09:40**

Bonjour,

Je suis dans a même situation aujourd'hui. Comment avez vous fait? Que c'est il passé?
Merci à vous.

N.